



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/333
S/18056
9 mai 1986

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Point 37 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 8 mai 1986, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

La campagne de terreur de l'OLP contre la population civile d'Israël se poursuit sans relâche. Je voudrais appeler votre attention sur les récents incidents suivants :

1. Le 31 mars 1986, trois terroristes, recrutés par la branche Fatah de l'OLP, ont été capturés par les Forces de défense israéliennes dans la zone de sécurité proche du village de Meiss ej-Jebel. Ces terroristes comptaient s'infiltrer en Israël et attaquer le kibboutz Manara dans le nord du pays. Interviewé par la télévision israélienne, l'un des terroristes, Ahmed Hasnui Al-Ali, a reconnu que son groupe avait pour instructions d'attaquer le kibboutz Manara, de prendre des otages civils et de causer des victimes. Il a en outre reconnu que lui-même et les autres terroristes capturés avaient été entraînés et armés au camp de Mieh-Mieh, près de Sidon, au Liban.

2. Le 22 avril 1986, dans une émission diffusée à partir de Bagdad, la "Voix de l'OLP" a revendiqué une attaque aux roquettes Katioucha contre deux objectifs civils, les localités de Zarit et Sasa dans le nord d'Israël. Dans cette émission, l'OLP s'est vantée du "succès" de l'opération, prétendant que l'attaque avait causé de sérieux dégâts et fait un grand nombre de victimes.

Cette allégation est conforme à la tradition bien établie de l'OLP, qui affabule sur son activité terroriste. Des roquettes Katioucha ont certes été lancées mais, par bonheur, elles n'ont atteint aucune cible. La déclaration de l'OLP traduit cependant la volonté et l'intention de cette organisation d'attaquer des objectifs civils.

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

3. Le 30 avril 1986, deux terroristes qui tentaient de s'infiltrer en Israël par le secteur oriental de la zone de sécurité ont été appréhendés, et tués lorsqu'ils tentaient de s'échapper. De même, le 4 mai 1986, des unités des Forces de défense israéliennes ont repéré un groupe de terroristes qui traversait le secteur oriental de la zone de sécurité et ont ouvert le feu, tuant deux membres du groupe. En s'enfuyant, les terroristes ont abandonné de grandes quantités de fusils Kalachnikov et autres armes légères, de grenades et d'engins explosifs.

Ces récents incidents terroristes montrent bien comment l'OLP, de son propre aveu, dirige indistinctement ses actes de terrorisme contre des civils innocents. Ils prouvent en outre qu'empêcher les activités terroristes de l'OLP exige des forces qui se consacrent expressément à la défense des zones considérées et qui soient organisées en conséquence.

Pour sa part, le Gouvernement israélien continuera de prendre les mesures voulues pour protéger et garantir la sécurité de ses citoyens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Johanan BEIN

